

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

DEC2025_5

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 062-216208462-20250227-DEC2025_5-CC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de Vermelles,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles modifiée par délibération du 12 avril 2024

Vu le Code la Commande Publique

Considérant qu'il convient de procéder à la mise en propreté des installations d'évacuation des buées grasses de cuisine de la salle des fêtes

Vu la proposition de la société SDI Ventilation à Noeux-les-Mines

Objet : Contrat de mise en propreté des installations d'évacuation des buées grasses de cuisine de la salle des fêtes

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société SDI Ventilation à Noeux-les-Mines un contrat de mise en propreté des installations de buées grasses de cuisine de la salle des fêtes.

ARTICLE 2 : Le montant annuel du contrat est de 380.00 € HT et la durée du contrat est de 3 ans.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Vermelles, le 27 février 2025

Le Maire,

A DE CARRION

Certifiée exécutoire par le Maire,

Compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le 27 février 2025

Et de la publication le 27 février 2025